



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

élèves

Question écrite n° 8581

Texte de la question

Mme Pascale Gruny alerte M. le ministre de l'éducation nationale sur les inquiétudes, exprimées par de nombreux parents d'élèves, relatives au poids des cartables. En effet, les études scientifiques menées sur ce thème semblent unanimes et considèrent que le poids des cartables a une incidence directe sur l'état de la colonne vertébrale. Aussi, le corps médical préconise que le poids d'un cartable ne dépasse jamais plus 10 % de celui de l'enfant. Or, ceux-ci portent en moyenne entre 27 et 36 % de leur poids. Il apparaît qu'un certain nombre d'actions visant à alléger le poids des cartables existent déjà : partage des ouvrages scolaires, ouvrages disponibles dans l'établissement, ouvrages non demandés par le professeur, ou encore liste de fournitures qui intègre la question du poids (taille des cahiers, nombre de pages, qualité du papier, classeurs souple, composition stricte de la trousse). Elle souhaiterait savoir si des solutions générales et réglementées au niveau national sont envisagées.

Texte de la réponse

Le poids des cartables représente aujourd'hui environ 20 % du poids de l'élève. Il est donc en moyenne deux fois trop élevé. Ce problème touche en priorité les jeunes collégiens, qui ont plus de matières enseignées, donc plus de manuels, et doivent changer de salles de classes entre deux cours. Il importe maintenant d'agir de façon pragmatique et de trouver sans délai des solutions concrètes. Elles concernent l'organisation des établissements scolaires, en lien notamment avec les collectivités locales, l'implication des enseignants et des parents, l'accompagnement des élèves. Il faut tout d'abord réduire le poids du cartable. Dès la rentrée prochaine, dans le cadre du travail mené avec les familles et les acteurs de la distribution pour diminuer le coût de la rentrée scolaire, un cartable solide et léger dont le poids doit être inférieur à 1 kg figurera dans la liste des produits à prix coûtant. En outre, un concours sera lancé dans les écoles professionnelles pour la conception d'un cartable léger, solide, et offrant de solides qualités ergonomiques. Il faut ensuite influencer sur le volume de fournitures scolaires, qui représentent près du tiers du poids du cartable. Dès le début d'année de 6e les professeurs apprendront aux élèves à faire leur cartable, afin de les aider à distinguer l'essentiel de l'accessoire et d'organiser leurs journées et privilégieront les fournitures plus légères, telles que des cahiers de quatre-vingt-seize pages ou les classeurs souples. De nombreuses solutions sont préconisées afin de réduire le poids des manuels scolaires, qui représentent près de la moitié du poids du cartable. Au collège, l'éducation nationale est le premier prescripteur de l'achat de manuels. C'est pourquoi elle a toute légitimité à faire du poids un critère de sélection des manuels à part entière. Les nouveaux manuels devront faire mention de leur poids et du grammage du papier au dos du fascicule. Cela donnera aux enseignants et aux familles toute l'information nécessaire au choix du manuel le plus respectueux de la santé des enfants. Ces solutions peuvent prendre la forme de nouveaux formats, qu'il s'agisse de la division des ouvrages en deux tomes ou même en fascicules, afin que les élèves ne transportent que la partie qu'ils étudieront avec leur enseignant : cela représente 2 à 3 kg en moins sur le dos des élèves. Cela peut aussi passer par l'utilisation de nouveaux supports qui évite d'amener son manuel papier à l'école tels que la visio-projection des cours ou l'utilisation de tableaux blancs numériques. D'autres ressources, naturellement, peuvent être mises à l'étude, comme la reproduction des manuels sur un

format CD-ROM ou la mise à disposition de contenu sur des disques amovibles ou des baladeurs numériques. Enfin, dans quelques années, les élèves disposeront non seulement d'écrans numériques, mais de livres numériques. Dans un livre de 300 grammes, ils pourront stocker cinquante ouvrages. C'est pourquoi, dès la rentrée prochaine, une expérimentation de ce dispositif sera menée dans une cinquantaine de classes. L'ensemble de ces dispositifs est soutenu par des crédits de l'État et pas seulement par des collectivités territoriales. Le « cartable fardeau » sera remplacé par le « cartable santé ». Enfin, l'établissement doit prendre aussi toute sa part dans la réduction du poids du cartable. Chaque fois que possible, les principaux de collège doivent pouvoir organiser tous les cours d'une même classe dans une même salle de référence, afin de limiter les déplacements des collégiens durant la journée. Il est également souhaitable que les départements généralisent, lorsque c'est possible, l'usage des casiers fermés. Par ailleurs, la mise en place des études surveillées dans le cadre de l'accompagnement éducatif dès novembre 2007 et sa généralisation à l'ensemble des collèges dès la rentrée prochaine permettra que les élèves rentrent chez eux en ayant fait leurs devoirs donc sans avoir à ramener leurs manuels lorsqu'ils disposent d'une solution pour les laisser dans leur établissement scolaire. Une circulaire reprenant l'ensemble des mesures préconisées sera publiée prochainement.

Données clés

Auteur : [Mme Pascale Gruny](#)

Circonscription : Aisne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8581

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 octobre 2007, page 6456

Réponse publiée le : 11 décembre 2007, page 7844